



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 13455

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le développement des phénomènes d'addiction chez les jeunes. Il apparaît en effet que les adolescents sont de plus en plus tôt victimes de phénomènes d'addiction qui peuvent prendre des formes de plus en plus diverses: le tabagisme, l'alcoolisme, la consommation de stupéfiants etc. Cette précocité des addictions est, à plus d'un titre, alarmante : 5 % des enfants de 11 ans fument régulièrement - selon une étude de l'INSERM - près de 50 % des adolescents déclarent avoir déjà été ivres et plus de 22 % des jeunes de 18 ans affirment consommer régulièrement du cannabis. Ces addictions ont des effets dévastateurs pour la santé physique et psychique des mineurs. La cacophonie permanente au sein du Gouvernement concernant une éventuelle dépénalisation du cannabis envoie un signal terrible aux enfants et adolescents. Il est donc plus que jamais nécessaire d'envoyer un message de fermeté pour lutter contre ce fléau. Il lui demande donc de bien vouloir préciser quelles mesures le Gouvernement entend proposer pour prévenir ces addictions dès le plus jeune âge et remédier à cette évolution très préoccupante.

Texte de la réponse

Le nouveau plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017, validé par le comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et de prévention des dépendances le 20 septembre 2013, accorde une large place aux mesures destinées aux jeunes. Ces mesures recouvrent des actions en matière de prévention, prenant mieux en compte les spécificités des jeunes dans l'élaboration des messages et dans leurs modalités de diffusion, et de prise en charge, en positionnant en particulier les consultations jeunes consommateurs comme structures pivots de la mise en oeuvre de l'intervention précoce. Ces consultations jeunes consommateurs font actuellement l'objet d'un travail de redynamisation. Une campagne de communication a été diffusée début 2015 pour mieux faire connaître ces structures. Par ailleurs, le programme national de réduction du tabagisme (PNRT) présenté le 25 septembre 2014 comprend plusieurs mesures visant à protéger les jeunes et éviter l'entrée dans le tabagisme, telle la mise en place du paquet générique, et à aider les fumeurs à arrêter de fumer, notamment par la diffusion massive d'une campagne d'information choc et l'amélioration du remboursement du sevrage tabagique. Ainsi, le triplement du forfait de prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiques d'ores et déjà mis en place pour les 20-25 ans sera étendu aux 25-30 ans dans les meilleurs délais. Les mesures de nature législative du PNRT sont inscrites dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 avril 2015. Il prévoit également un durcissement de la législation pour lutter contre le binge drinking dans le cadre du bizutage, y compris chez les jeunes mineurs.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13455

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7272

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3381